



Paris, le 27 mai 2008 - N°157/D130

Formation ENVIRONNEMENT

Avant-projet de programmes statistiques
à moyen terme 2009-2013

page

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire Institut français de l'environnement - IFEN	2
Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	9

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Institut français de l'environnement - IFEN

En matière d'information sur l'environnement, notamment de statistiques, il reste encore beaucoup à faire. Il s'agit à la fois de consolider et d'améliorer l'existant et de répondre à de nouvelles demandes comme celles exprimées durant les travaux du Grenelle de l'environnement. Ces exigences nécessitent des efforts qui peuvent être répartis par une prise en charge plus systématique des préoccupations environnementales et de développement durable dans les programmes statistiques qui relèvent de l'économie et du social.

La nouvelle organisation du Ministère de l'écologie et du développement durables va donner lieu à la création d'un nouveau service de l'observation et des statistiques au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD). Ce service sera constitué par le rapprochement de l'Ifen, de l'Observatoire de l'énergie et du Service de l'économie de la stratégie et de la prospective. Il doit faciliter le développement de synergies dans les travaux sur l'environnement, l'énergie, la construction et les transports.

1. Engagements pris

1.1 au niveau international

Plusieurs institutions internationales interviennent. Il s'agit de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), d'Eurostat, de l'OCDE et de l'ONU. Des flux de données, des résultats comptables sur l'environnement en France leur sont régulièrement transmis.

Le rang de la France au classement annuel établi par l'AEE pour la fourniture de données est tout à fait honorable, surtout comparativement aux pays de taille analogue. Le score de 85 % en 2006 a été en progression constante depuis 2002. En 2008, l'AEE élabore sa stratégie pour la période 2009-2013. Le point focal français sera sollicité, comme les autres, pour participer à l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement dont l'édition est prévue en 2010 (The European environment - State and outlook 2010). A priori ce rapport conservera la même structure que le précédent (2005) articulé en trois parties : évaluation intégrée, indicateurs fondamentaux (CSI) et analyse par pays.

S'agissant d'Eurostat, les principales demandes concernent les indicateurs de développement durable, les déchets, les pesticides, les éco-activités, les différents volets des comptes de l'environnement, notamment les dépenses de protection de l'environnement et les indicateurs dérivés des analyses de flux de matières.

Il y a lieu aussi de continuer à participer au groupe de travail de l'OCDE sur les données et indicateurs ainsi qu'au groupe OCDE-Eurostat sur les flux de matière et au groupe de travail ONU – Eurostat – OCDE sur les statistiques du développement durable.

Un enjeu important reste d'exercer un rôle plus moteur à l'international en participant plus activement aux groupes de travail européens où sont arrêtés les définitions, les méthodes, les outils et les opérations retenus ensuite dans toute l'Europe, voire au niveau mondial. C'est le cas par exemple pour la mise au point du futur système de comptes et de l'économie de l'environnement de l'ONU, prévu pour 2010, qui aura un caractère obligatoire à la différence des versions précédentes.

Un rapport sur l'état de l'environnement en France doit être produit au moins tous les quatre ans. Il s'agit d'un engagement international ratifié par la France dans la convention d'Aarhus dont un volet concerne l'accès du public à l'information environnementale. Cet engagement est confirmé par une directive européenne de janvier 2003 et, en droit français, par le décret qui fonde l'Ifen. La prochaine édition du rapport est prévue pour 2010.

L'occupation des sols est connue grâce à deux sources principales : Corine land cover (CLC) et Teruti. Ces deux opérations se complètent et sont à maintenir, cependant, il y a lieu d'améliorer les méthodes pour que les résultats relatifs à certaines zones (forêt, péri-urbain) soient plus cohérents. Pour CLC, pilotée au niveau européen par l'AEE, les progrès attendus visent à obtenir des résultats plus précis sur les zones en évolution rapide comme les espaces péri-urbains ainsi que sur les DOM. La version 2006 de la base de données Corine Land Cover sera disponible fin 2008. En 2009, il s'agira de favoriser la mise à disposition et la valorisation des résultats. Enfin, l'avenir de ces opérations doit tenir compte de la mise en place progressive de projets très ambitieux comme GMES (global monitoring environmental system, voir ci-après point 3).

1.2 au niveau national

De nombreuses informations prennent tout leur intérêt seulement si elles sont mises en perspective dans le temps. Ceci justifie de reconduire de nombreuses opérations ou de mettre à jour régulièrement des bases de données et, en même temps, de les améliorer. Cela concerne la plupart des domaines environnementaux.

Etat des milieux : eaux, air, sols, nature, territoires fragiles

La pollution des milieux par diverses substances reste une forte préoccupation. Certaines substances sont anciennes et font déjà l'objet d'un suivi, les nitrates et les pesticides par exemple. Il faudra prendre progressivement en compte les préconisations du sous-groupe « Veille environnementale » du Comité opérationnel N°21 du Grenelle de l'environnement, après qu'elles auront été validées. Ces propositions peuvent concerner des améliorations destinées à rendre les informations plus fiables (représentativité spatiale, périodicité) ou à compléter le dispositif de collecte afin d'intégrer des thématiques émergentes (radio fréquences, nano-particules ou autres).

Un bilan annuel sur la présence de pesticides dans les eaux est réalisé depuis 1998. La méthode appliquée est fortement contrainte par les données disponibles, conçues à des fins très spécifiques, et la grille d'évaluation de la qualité des eaux retenue jusqu'à présent par les acteurs de la politique de l'eau. Cette méthode conduit à produire des résultats détaillés très analytiques. L'objectif est d'adapter la méthode en vue de produire des résultats plus synthétiques à des niveaux géographiques appropriés (bassins versants, national) et des évolutions temporelles. Il faut aussi envisager l'application de la méthode aux substances prioritaires définies dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau comme les polluants organiques persistants. Le but est de produire des indicateurs lisibles par le citoyen et les décideurs qui permettent le suivi temporel de l'état des milieux et garantissent les comparaisons spatiales. La méthodologie mise au point pour établir l'indice de la pollution de l'air pourrait être appliquée à l'eau, après adaptation, sans sous-estimer les difficultés techniques liées aux faibles teneurs et aux évolutions des performances analytiques.

Le dispositif d'observation sur les sols mis en place au début des années 2000 est constitué de trois opérations principales : le réseau de mesure de la qualité des sols, la base de données d'analyse des terres et les cartes pédologiques. Cela représente un lourd investissement qui arrive à maturité actuellement. Il s'agit maintenant d'exploiter et de valoriser les résultats, de satisfaire les nouveaux besoins des utilisateurs, par exemple l'observation de nouvelles substances, et de redéfinir le cas échéant le protocole du 2^{ème} cycle d'observation du réseau de mesure de la qualité des sols (fréquence, échantillon, paramètres suivis).

L'observation de la biodiversité est très inégale. Il existe de très nombreuses données sur certaines espèces remarquables ou protégées. En revanche, il n'est pas toujours aisé de les rassembler, de les comparer, soit dans le temps, soit dans l'espace. Par ailleurs, l'observation de la biodiversité ordinaire et le suivi de son évolution sont lacunaires pour satisfaire les besoins de connaissance liés à la stratégie nationale pour la biodiversité qui vise en particulier à stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010. Il y a lieu de poursuivre et de développer la construction du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) qui vise à fédérer les données existantes mais aussi d'y ajouter de nouveaux dispositifs d'observation pour combler les manques.

La préservation des territoires à forts enjeux environnementaux mais fragilisés par les activités humaines tels que le littoral, la montagne, les zones humides, les corridors fluviaux est une priorité. Les travaux déjà effectués pour la connaissance de ces territoires sont à continuer et développer. Les

améliorations passeront par la mobilisation de nouvelles sources statistiques telles que les campagnes annuelles de recensement pour ce qui concerne les aspects démographiques, le fichier « Clap » (connaissance locale de l'appareil productif) pour l'emploi ou la base de données communales de l'Ifen pour les aspects environnementaux stricto sensu.

L'Observatoire du littoral, mis en oeuvre par l'IFEN, permet la valorisation et la mise à disposition de données environnementales et socio-économiques. Ces travaux seront poursuivis avec l'objectif de renforcer la mise à disposition de données environnementales parallèlement à la construction des systèmes d'information sur l'eau et la nature, et de veiller à la complémentarité avec d'autres sources d'informations sur le littoral.

La démarche similaire engagée sur les zones humides d'importance majeure sera poursuivie. L'expérience ainsi acquise pourrait permettre une généralisation à la France entière de ces travaux.

Liens entre l'économie et l'environnement

Le renforcement des réglementations nationales et internationales sur la protection de l'environnement, les risques d'épuisement des ressources naturelles, la montée des cours des matières premières, l'intérêt pour l'économie de la fonctionnalité et l'approche « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) nécessitent d'avoir une meilleure compréhension des liens entre le développement économique et les pressions sur l'environnement. Les efforts vont se poursuivre pour exploiter deux types d'outils soutenus par les institutions internationales :

- les comptes de flux de matière, qui analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants ; il faut améliorer les données sur l'extraction domestique outre-mer, en concertation avec les autres SSM ; pour des utilisateurs régionaux ou locaux, il faut adapter les concepts et les données d'extraction domestique, d'importations et d'exportations. Ces travaux méthodologiques demandent une concertation entre le système statistique public, les DIREN et les collectivités territoriales.
- Namea (National Accounting Matrix including Environmental Accounts), qui analyse au niveau des branches d'activités les liens entre l'économie monétaire et les émissions de polluants ou la consommation de ressources.

En ce qui concerne l'économie de l'eau, une nouvelle enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sera réalisée en 2009 sur les résultats de 2008 selon des modalités analogues à celles déjà effectuées pour 2004, 2001 et 1998. Cette enquête sera réalisée en partenariat avec le SCEES et l'Onema

L'information sur la production et le traitement des déchets sera déterminée principalement par la réponse obligatoire tous les deux ans au règlement statistique européen sur les déchets (cf. ci-dessus). Le calendrier est le suivant : résultats 2008 à livrer en 2010 puis 2010 en 2012. Il reste encore de nombreux domaines où les estimations sont imprécises et où il faudra compléter ou améliorer les travaux nationaux. La connaissance locale des déchets peut progresser en constituant un fichier des producteurs et un fichier des installations de traitement par région, avec géo-référencement.

S'agissant des pressions exercées par l'agriculture, les informations attendues visent les pratiques agricoles dans des activités non observées jusqu'à présent (l'arboriculture, le maraîchage et l'horticulture), les utilisations de matières fertilisantes et de produits phytosanitaires, les consommations d'eau, la production/consommation d'énergie, les ressources génétiques, les conséquences des pratiques agricoles sur les paysages et la biodiversité (cf. programme moyen terme du SCEES).

L'environnement et la société

Le dispositif existant sur l'emploi, les métiers et les formations en environnement doit être poursuivi et consolidé. Le champ des activités, en cours de définition à Eurostat, sera précisé. Il devra être mieux pris en compte dans les nomenclatures et les principales bases de données existantes sur l'emploi et les entreprises. Le suivi de l'offre de formations aux métiers de l'environnement doit être régulier et son efficacité évaluée, notamment par l'observation du devenir des diplômés.

Après la phase d'inventaire des bases de données en santé-environnement et la mise au point d'un catalogue, l'Afssset et l'Ifen ont lancé en 2007 une étude auprès des laboratoires de recherche et organismes spécialisés en ce domaine pour expertiser les lacunes et points d'amélioration du système

d'information. Les résultats attendus devraient être suivis par des propositions d'actions visant ces améliorations.

L'évaluation des enjeux vulnérables au risque d'inondation a fait l'objet d'investissements méthodologiques importants en 2006-2007 qui ont permis d'obtenir des résultats significatifs sur la population et les logements. Pour les années à venir, la démarche sera étendue à d'autres risques et à de nouvelles variables : les établissements, l'emploi, les équipements. Les avancées du système d'information sur les risques majeurs, avec notamment leur géolocalisation, la mise au point d'outils d'analyse et de traitements permettront de mesurer avec plus de précision l'exposition des enjeux aux différents risques majeurs et technologiques. Les travaux menés viseront aussi à traduire les niveaux d'exposition par une évaluation économique (cf. point 2, les effets du changement climatique).

Le dispositif pluriannuel d'enquêtes de l'Ifen sur l'opinion et les pratiques environnementales présenté à la formation environnement du CNIS le 7 juin 2007 comprend plusieurs opérations. Il y a d'abord l'ajout de quelques questions sur les pratiques environnementales des Français une fois par an dans l'enquête de conjoncture au près des ménages de l'Insee (CAMME). En complément, il est prévu la réalisation en 2009 d'une enquête plus lourde spécifiquement dédiée aux pratiques environnementales destinée à actualiser les données recueillies en 1998 puis en 2005 dans le cadre de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de l'INSEE (EPCV). Enfin, comme prévu dans le dispositif d'enquêtes de l'Ifen, le baromètre Ifen-Crédoc réalisé depuis 1993 dans le cadre de l'enquête du Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » sur les attentes des Français en matière d'environnement sera actualisée début 2009. Cette enquête est réalisée en face à face tous les 2 ans auprès de 2000 personnes.

Synthèses

Le système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA) de l'ONU forme un ensemble très complet, cohérent avec le système de comptes nationaux, couvrant les comptes de flux et de patrimoine, les aspects physiques et monétaires. En France, les travaux ont surtout porté jusqu'à présent sur l'évaluation des coûts des réparations des dommages causés à l'environnement sous la forme des comptes de dépense de protection de l'environnement, présentés chaque année à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE). Les marges de progrès possibles sont très importantes tellement le champ est vaste. S'agissant des dépenses de protection, les objectifs sont au moins de poursuivre les développements sur le partage volume-prix mais aussi quantité-qualité-prix, pour permettre une interprétation plus précise des résultats sur l'évolution de la dépense de protection de l'environnement et une extension du champ de ces comptes aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à la lutte contre le changement climatique qui est une nouvelle priorité environnementale. Il faut viser aussi une participation active à la mise au point du manuel SEEA des comptes de l'ONU.

Il conviendrait de mettre en place un suivi plus précis de la fiscalité environnementale en marge des travaux sur les comptes de l'environnement pour évaluer l'efficacité des mesures fiscales sur les comportements des agents économiques (ménages, entreprises) et faire des comparaisons internationales.

En matière de développement durable, la stratégie nationale sera réactualisée. Ceci nécessitera de revoir certains indicateurs et de les mettre à jour en lien avec les indicateurs européens équivalents. Pour la partie « environnement », il manque une caractérisation plus globale de l'amélioration ou de la dégradation de l'état de la biodiversité avec un ou quelques indices synthétiques.

Pour satisfaire les besoins d'information territorialisés toujours croissants, plusieurs outils et services sont à développer :

- le portail des données environnementales qui va être développé suite au Grenelle de l'environnement pour faciliter l'accès aux informations localisées
- l'offre de statistiques localisées avec des produits adaptés pour des territoires communaux ou intercommunaux ;
- l'écoute des besoins des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat.

Il faut aussi combler les lacunes les plus importantes de l'information locale : les émissions de gaz à effet de serre au niveau départemental, la biodiversité (nouvel inventaire des espèces menacées, dénombrement des espèces endémiques par région, évolution des populations d'oiseaux par région).

2. préoccupations prioritaires

Effets du réchauffement climatique : outre les effets possibles sur la nature, il s'agit de mieux cerner les impacts socio-économiques sur certaines activités ou sur certains territoires. Une approche systémique paraît appropriée pour tenir compte des interactions, par exemple entre les ressources en eau, la production de neige artificielle d'une part et l'habitat, le tourisme, l'énergie d'autre part. Dans certaines régions, des impacts sectoriels peuvent engendrer des conséquences sur l'ensemble de l'économie du territoire. Le chiffrage des coûts engendrés par ces changements nécessite de mettre au point des méthodes originales et de mobiliser de nombreuses sources de données.

Production et consommation durables. Les ménages sont des acteurs importants des pressions subies par l'environnement, au même titre que les activités économiques. L'évolution de leurs modes de vie et de consommation peut contribuer à infléchir significativement les impacts, par exemple les émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations d'énergie. C'est pourquoi il est important de disposer de bonnes connaissances sur l'évolution des conditions d'habitat, c'est-à-dire sa localisation, certaines caractéristiques de confort des logements (isolation, chauffage), les modes de transport. Plus généralement, les préoccupations de production et de consommation durable concernent tous les agents économiques ce qui renforce le besoin de développer les travaux sur les liens entre l'économie et l'environnement (évoqués ci-dessus, point 1.2), notamment l'analyse de la productivité des ressources à partir de la mesure des flux de matières. L'enjeu est la compréhension des déterminants du développement économique à l'échelle mondiale, nationale et régionale. C'est important pour la France qui est très dépendante des importations de matières premières. Une investigation spécifique consacrée à l'économie de fonctionnalité (acheter un service plutôt qu'un produit, par exemple louer une voiture au lieu de l'acheter) est à envisager sous la forme d'une enquête dédiée ou d'un complément d'enquêtes existantes.

Compétitivité des entreprises et protection de l'environnement. Il s'agit de savoir si les contraintes liées à la protection de l'environnement sont compatibles avec la compétitivité des entreprises face à la concurrence de pays où la protection de l'environnement est moins sévère. La méthodologie retenue pour le suivi des éco-activités sera conforme aux préconisations retenues au niveau européen sur la base des travaux de la Task Force « Environmental goods et services ». Au-delà des activités actuelles, le champ des éco-activités prendra en compte les activités visant à économiser les ressources naturelles. Les indicateurs suivants seront pris en compte pour caractériser le secteur : le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires (ou la production), la valeur ajoutée et les exportations. On essaiera de décliner quelques résultats au niveau régional. En ce qui concerne l'emploi, les aspects suivants seront traités : niveau et évolution, qualification selon une nomenclature agrégée par comparaison aux autres secteurs, pyramide des âges et éléments d'information sur les salaires.

La santé et l'environnement. La croissance de certaines maladies du fait de la dégradation de l'environnement est de plus en plus solidement établie. L'opinion est sensibilisée à plusieurs thèmes fortement médiatisés comme les organismes génétiquement modifiés, les pesticides dans l'alimentation. Il faut être capable de produire de l'information contribuant à objectiver ces débats. Le plan national santé et environnement (PNSE) prévoit dans son programme d'actions le développement des connaissances sur ce thème. Une première étape consiste à mieux faire connaître et mettre à disposition l'information existante. Il convient ensuite d'établir une veille sur les liens entre les pollutions des milieux (air, eau), le bruit et leurs conséquences possibles sur la santé (allergies, pathologies nouvelles...). La méthodologie mise au point pour évaluer les enjeux exposés aux risques naturels pourra être utilisée pour faire une évaluation quantitative des populations exposées aux risques chroniques (pollution de l'air, bruit...).

Préservation de la biodiversité. La prise de conscience croissante des dommages causés à l'environnement et des réparations à y apporter conduit à des demandes d'information sur la valeur du patrimoine naturel et celle des services rendus par les écosystèmes. Ces besoins devraient conduire à reprendre les évaluations du patrimoine naturel effectuées il y a une vingtaine d'années en France mais interrompues ensuite.

Indicateurs complémentaires du PIB. La demande de disposer d'indicateurs complémentaires du PIB tenant compte de l'environnement est forte comme cela est ressorti du « Grenelle de l'environnement » ou lors de la conférence « Beyond GDP » organisée par la Commission

européenne en novembre 2007. Il y a lieu d'abord de définir un concept répondant à ces attentes. Actuellement, il n'existe pas de consensus sur la notion même de « PIB vert » et, à plus forte raison, de son calcul. Pour évaluer les coûts des atteintes aux actifs naturels qui ne figurent pas dans les valeurs de marché, une possibilité consisterait à estimer des coûts non payés par les consommateurs. En ajoutant ces coûts non payés à la demande finale aux valeurs de marché des comptes nationaux, on ferait apparaître - à PIB et revenu disponible inchangés – une consommation d'actifs naturels qu'ils soient localisés dans le pays ou à l'étranger. Il reste à préciser ce concept et à trouver des méthodes d'estimation adaptées.

Diffusion, accès à l'information. Les principes sont fondés pour l'essentiel sur la convention d'Aarhus relative au droit d'accès à l'information environnementale. Il s'agit de créer un « méta-portail » qui facilite l'accès de l'internaute à l'information environnementale, en l'orientant vers les sites et les portails existants. La notion d'autorité publique définie dans le cadre de la Convention d'Aarhus est retenue pour définir le périmètre des producteurs et diffuseurs de données environnementales.

Le portail respecte les lois qui encadrent la collecte et la diffusion de données (loi de 1951, de 1978) et tient compte des préconisations de la « mission Lepage » retenues par le Ministre d'Etat en 2008. Il s'adresse aux publics suivants : grand public, entreprises, acteurs du débat public, enseignants et chercheurs, médias.

Il repose sur le respect d'une charte de bonnes pratiques :

- encourageant le souci de pédagogie et l'harmonisation des principes de présentation au public
- comportant un engagement sur la qualité des données mises en ligne.

La maîtrise d'ouvrage relèvera du service de l'observation et des statistiques du MEDAD. Un comité de pilotage composé des cinq grands types d'acteurs ayant participé au Grenelle de définira les grandes orientations du portail.

Enfin, il faut souhaiter que le CNIS fasse en sorte que les préoccupations de développement durable soient mieux prises en compte dans toutes les formations du CNIS concernées.

3. sujets transversaux, approfondissements méthodologiques

Développement durable. Pour une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable dans les activités des agents économiques, il faut renforcer de manière appropriée l'insertion de questions sur l'environnement et le développement durable dans les enquêtes et déclarations administratives existantes. L'animation d'un réseau des producteurs d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux est indispensable pour disposer d'un ensemble cohérent d'indicateurs à la fois pertinents et fiables. S'agissant des indicateurs de développement durable, la question de l'équité intergénérationnelle est à approfondir, par exemple l'évaluation de l'épargne nette ajustée. Enfin, la dimension régionale et locale ne doit pas être oubliée.

Comparaisons internationales : elles sont encore trop rares actuellement et sont donc à développer et systématiser chaque fois que c'est possible en mobilisant les bases de données d'Eurostat et de l'AEE.

Aspects territoriaux et locaux

L'amélioration de l'offre pour les utilisateurs régionaux et locaux devrait se traduire par une mise à disposition via internet de :

- une cartographie dynamique enrichie
- portraits environnementaux des régions
- cartes thématiques statiques.

Systèmes d'information

Il y a lieu d'être particulièrement attentif, au sein des groupes de travail du réseau EIONET des correspondants de l'AEE en France, à la cohérence entre les initiatives touchant aux systèmes d'information européens sur l'environnement et à l'élimination des redondances dans les circuits d'information. Ces différentes initiatives vont impacter probablement tous les systèmes d'information sur l'environnement en France. Le développement du réseau Eionet France doit être poursuivi pour améliorer ses capacités de proposition et d'action au niveau européen.

Il y aura lieu de s'impliquer dans la construction du système d'information européen sur l'environnement qui est basé sur trois initiatives de la Commission Européenne :

- la mise en place de la directive INSPIRE dont le principal objectif est de rendre les bases de données géographiques accessibles et interopérables.
- le développement des projets du programme GMES (Global Monitoring for the Environment and the Security), qui vise à développer des services de diffusion des informations sur l'environnement, qu'il s'agisse de données acquises par télédétection ou par des réseaux d'observation au sol. Un « groupe miroir in situ » (GMIS) a été constitué en vue de synthétiser les demandes des utilisateurs potentiels de GMES, pour ce qui est des réseaux d'observation au sol.
- la mise en place de SEIS (Shared Environmental Information System), projet visant à faciliter les échanges, la diffusion de données et d'informations sur l'environnement et de se doter de capacités de traitement. Ce projet, a été initié par « le groupe des quatre » : Eurostat, DG Environnement, AEE, Centre commun de recherches d'ISPR.

Les recommandations d'Eurostat en matière de qualité des données seront intégrées aux méthodes de production et de diffusion de l'information. Elles trouveront leur application dans la rénovation du système d'information sur l'environnement du service de l'observation et des statistiques du MEDAD qui entrera, en 2009, dans sa phase de production. Après le domaine de l'eau traité en 2008, les autres thématiques seront progressivement et systématiquement introduites dans l'entrepôt de données locales à partir de 2009. Les objectifs principaux retenus sont :

- d'enrichir le système d'information suivant l'axe « état des milieux »
- d'améliorer la qualité des données mises à disposition
- de systématiser la documentation sur les données
- de mettre en place le portail d'accès aux données.

Cette évolution contribuera aussi à faciliter les transmissions régulières de données aux institutions internationales et la mise à disposition de séries longues pour des travaux comme le rapport sur l'état de l'environnement.

La coordination des systèmes d'information sur le développement durable devrait être facilitée avec la création du Commissariat général au développement durable au sein du MEDAD. Cette coordination concerne les informations « métiers » (ou thématiques), les informations statistiques et les informations géographiques.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME
Département des observatoires, des coûts et de la planification des déchets.

Programme non disponible